

RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01215
Numéro SIREN : 844 079 905
Nom ou dénomination : A VOS MARQUES

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2022 sous le numéro de dépôt 2961

A VOS MARQUES
Société par actions simplifiée
Au capital de 1500,00 euros
1 avenue des Matelots Galerie Héliopolis Village Naturiste
34301 AGDE
844 079 905 RCS Béziers

Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Avril 2022

Le 15 avril 2022, à 10h00,

Les actionnaires de la SAS A VOS MARQUES, société par actions simplifiée au capital de 1500 euros, ayant son siège social 1 avenue des Matelots Galerie Héliopolis Village Naturiste à 34301 AGDE, immatriculée au RCS de Béziers sous le numéro 844 079 905, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame Anne HILGER

Monsieur Dany HILGER

Monsieur Pedro DA SILVA

Représentant la totalité des actions de la société.

L'assemblée est présidée par Madame Anne HILGER.

La Présidente constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires ont été communiqués aux actionnaires et tenus au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Les actionnaires lui donnent acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode de convocation
- Cession des actions de Monsieur Dany HILGER à Madame Anne HILGER
- Démission de Monsieur Dany HILGER de ses fonctions de Président et quitus
- Cession des actions de Monsieur Pedro DA SILVA à Madame Anne HILGER
- Nomination de Madame Anne HILGER aux fonctions de Présidente
- Pouvoirs pour formalités

AH

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale déclare ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé pour la présente Assemblée Générale Extraordinaire et, en conséquence, renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode choisi.

L'assemblée générale déclare en outre, et reconnaît sans réserve aucune qu'elle a pu librement exercer ou a eu la possibilité d'exercer le droit à l'information qui lui est reconnu par ladite loi et ledit décret.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la décision de Monsieur Dany HILGER de céder les 675 actions qu'il détient à Madame Anne HILGER, la cession se faisant moyennant le prix de 1.000 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la décision de Monsieur Dany HILGER de démissionner de ses fonctions de Président pour convenances personnelles.

L'assemblée générale remercie Monsieur Dany HILGER des efforts entrepris pour l'intérêt de la société.

L'assemblée générale remercie enfin Monsieur Dany HILGER de sa gestion de la société et lui en donne quitus.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la décision de Monsieur Pedro DA SILVA de céder les 150 actions qu'il détient à Madame Anne HILGER, la cession se faisant moyennant le prix de 250 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AH

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour en qualité de Présidente de la société A VOS MARQUES, Madame Anne HILGER, demeurant 2, bis avenue du 8 mai 1945 à 34300 Agde, qui exercera ses fonctions avec les pouvoirs et pour la durée prévue par les dispositions statutaires. Le nouveau dirigeant accepte ces fonctions et déclare n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Le dirigeant n'étant pas mentionné dans les statuts, l'assemblée générale s'abstient de modifier les statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

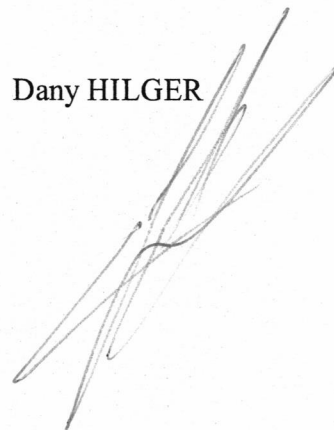
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

De tout ce qui dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents.

Anne HILGER



Dany HILGER



Pedro DA SILVA

